
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant agréation de l'asbl «Primes Syndicales CGSP-
RTBF.be» pour le paiement des primes syndicales de la
RTBF**

A.Gt 19-09-2018

M.B. 15-10-2018

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 septembre 2018, l'asbl «Primes Syndicales CGSP-RTBF.be» (n° d'entreprise : 0677.662.586), dont le siège est situé boulevard Reyers, 52, à 1044 Bruxelles, est agréée comme organisme de paiement des primes syndicales de la RTBF et ce, à partir du 19 septembre 2018.